# BLÉ FOURRAGER COÛT DE PRODUCTION INDEXE JANVIER 1999 DECEMBRE 1999

ÉLÉMENTS DE COÛT	TOTAL \$	\$/HECTARE RECOLTE 27,8	\$/TONNE VENDUE 94,52
FRAIS VARIABLES			
Semence de blé fourrager	2 243,67	80,71	23,74
Fertilisants	2 894,54	104,12	30,62
Chaulage	566,01	20,36	5,99
Pesticides	343,33	12,35	3,63
Location de terrain	2 599,40	93,50	27,50
Main-d'oeuvre additionnelle	1 057,30	38,03	11,19
Entretien et réparation machineries	1 434,32	51,59	15,17
Carburants et lubrifiants	740,49	26,64	7,83
Gaz propane	116,26	4,18	1,23
Électricité	149,19	5,37	1,58
Cotisation à l'assurance récolte	538,49	19,37	5,70
Transport hors ferme	516,96	18,60	5,47
Intérêts sur emprunt à court terme	522,81	18,81	5,53
Sous-total Sous-total	13 722,77	493,62	145,18
Cotisation d'assurance stabilisation	2 239,85	80,57	23,70
FRAIS FIXES			
Entretien des bâtiments et du fonds de terre	325,79	11,72	3,45
Assurances diverses	278,64	10,02	2,95
Taxes foncières	68,82	2,48	0,73
Intérêts sur emprunts à moyen et long termes	2 002,98	72,05	21,19
Autres frais	426,17	15,33	4,51
Sous-total	3 102,40	111,60	32,82
TOTAL DES FRAIS MONÉTAIRES	19 065,02	685,79	201,70
Amortissements	2 752,00	98,99	29,12
Rémunération du travail de l'exploitant	3 682,12	132,45	38,96
Rémunération de l'avoir du propriétaire	2 197,79	79,06	23,25
TOTAL DES FRAIS NON MONÉTAIRES	8 631,91	310,50	91,32
COÛT DE PRODUCTION	27 696,93	996,29	293,03

Le rendement retenu est de 3,4 tonnes par hectare.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec Direction de la sécurité du revenu agricole Québec, le 22 janvier 2001

## BLÉ FOURRAGER

## PRODUITS, REVENU STABILISÉ ET COMPENSATION

#### D'ASSURANCE STABILISATION

## JANVIER 1999 DÉCEMBRE 1999

	TOTAL \$	\$/HECTARE RECOLTE 27,8	\$/TONNE VENDUE 94,52
PRODUITS			
Vente de blé fourrager	13 160,96	473,42	139,24
Compensation assurance stabilisation	9 191,63	330,63	97,25
TOTAL	22 352,59	804,05	236,49
REVENU STABILISÉ			
Frais variables	13 722,77	493,62	145,18
Frais fixes	3 102,40	111,60	32,82
Amortissements	2 752,00	98,99	29,12
Revenu annuel net stabilisé (90 %) MOINS	3 313,91	119,21	35,06
Cotisation d'assurance récolte	538,49	19,37	5,70
TOTAL	22 352,59	804,05	236,49
COMPENSATION D'ASSURANCE STABILISATION			
Revenu stabilisé MOINS	22 352,59	804,05	236,49
Vente de blé fourrager	13 160,96	473,42	139,24
COMPENSATION TOTALE	9 191,63	330,63	97,25

Le rendement retenu est de 3,4 tonnes par hectare.

#### **BLÉ FOURRAGER**

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

#### JANVIER 1999 DÉCEMBRE 1999

Année du modèle 1991

Type de production Production de céréales, de maïs-grain

et de soya dans la zone de plus de

2500 unités thermiques

Taille de l'entreprise 250 hectares en culture dont 166,6 ha

de maïs-grain et 83,4 ha de céréales

ou de soya

Fonds de terre 159,9 ha possédés

90,1 ha en location

Drainé à 94,4 % pour la partie possédée

et à 46,4 % pour la partie louée

Temps de travail

Avoine 153,5 heures par l'exploitant

89,5 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Blé fourrager 154,6 heures par l'exploitant

90,9 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Blé panifiable 158,4 heures par l'exploitant

93,8 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Maïs-grain 1036,4 heures par l'exploitant

855,2 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Orge 154,6 heures par l'exploitant

90,9 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Soya 152,6 heures par l'exploitant

125,1 heures par la main-d'oeuvre additionnelle

Type de bâtiments Plan de séchage avec séchoir continu et

capacité d'entreposage totale de 1146,6 tonnes

Rendement des cultures

Avoine 3130 kg par ha
Blé fourrager 3400 kg par ha
Blé panifiable 3400 kg par ha
Maïs-grain 6600 kg par ha
Orge 3400 kg par ha
Soya 2700 kg par ha

Prix de vente Prix moyen selon la cédule d'écoulement